

## REGLEMENT VEILLE

## <u>A l'arrivée du veilleur de nuit et pendant toute la durée de la nuit soit de 21h15 à 6h45 :</u>

- Le jeune doit avoir regagné sa chambre à 21h
- Le jeune doit garder sa porte de chambre fermée (pas à clé) à 21h15
- Le jeune est autorisé à sortir de sa chambre uniquement pour se rendre aux toilettes ou en cas de nécessité pour faire appel au veilleur.
- Aucun jeune n'est autorisé à se rendre dans la chambre d'un camarade, à regarder la télévision, faire des jeux de société seul ou avec un camarade, utiliser l'ordinateur ou un téléphone portable,..
- A 21h30, l'éducateur récupérera les baladeurs (ipods et autre)
- A 21h30 le veilleur viendra souhaiter une bonne nuit à chacun des jeunes dans leur chambre et s'assurera que les conditions de sommeil soient respectées (lumière, volume sonore, ...).

Stéphanie VESIN Chef de Service Éducatif ITEP du LEMAN OVE

38, chemin de Froid Lieu

Adresse administrative 45, av. de la Fontaine Couverte

74200 THONON LES BAINS Tél. 04 50 83 09 00 Fax 04 50 83 09 09

Itep.duleman@fondation-ove.fr http://www.fondation-ove.fr

